

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>24.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Reformen der Volksrechte, Volksrechte</b>
Akteure	<b>Kosovo</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1989 - 01.01.2019</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Bovey, Audrey

## Bevorzugte Zitierweise

Bovey, Audrey 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Reformen der Volksrechte, Volksrechte, Kosovo, 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Aussenpolitik</b>	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	1

# Abkürzungsverzeichnis

---

# Allgemeine Chronik

## Aussenpolitik

### Zwischenstaatliche Beziehungen

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 26.02.2018  
AUDREY BOVEY

Le 15 novembre 2017, le Conseil fédéral soumet au Parlement le projet d'arrêté fédéral portant sur l'approbation de la **Convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Kosovo** (CDI-Kosovo). A titre de précision, depuis le 17 février 2008, date de la déclaration d'indépendance du Kosovo, et jusqu'au 1er janvier 2011, le pays de l'ex-Yougoslavie bénéficiait tacitement de la Convention établie en 2005 entre la Suisse et la Serbie-et-Monténégro.

Le Conseil des Etats est le premier à se prononcer sur la CDI-Kosovo signée à Pristina en mai 2017. L'entrée en matière est décidée sans opposition. Les sénatrices et sénateurs souhaitent cependant la suppression de l'article prévoyant qu'à l'avenir, les conventions similaires ou identiques ne soient plus soumises au référendum facultatif. Selon le chef du département fédéral des finances, Ueli Maurer, la disposition litigieuse est fondée sur la volonté du Conseil fédéral de favoriser un allègement du processus bureaucratique. A titre de rappel, les parlementaires se sont déjà exprimés sur une question comparable dans le cadre des discussions relatives à l'accord de libre-échange conclu avec la Georgie. La chambre des cantons tranche en définitive en faveur d'une version modifiant le projet du Conseil fédéral (40 voix pour, 1 contre et 1 abstention). Le projet passe au Conseil national.<sup>1</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 29.05.2018  
AUDREY BOVEY

Le 29 mai 2018, le Conseil national tranche en faveur de la proposition de modification faite par son homologue et accepte l'arrêté fédéral relatif à la **Convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Kosovo** (116 voix pour, 60 contre et 3 abstentions). L'arrêté fédéral est en définitive adopté par les deux chambres lors du vote final du 15 juin 2018.<sup>2</sup>

---

1) BO CE, 2018, p. 5 ss; BO CE, 2018, p. 7; FF, 2017, p. 7351 ss.

2) BO CE, 2018, p. 590; BO CN, 2018, p. 1191; BO CN, 2018, p. 618 ss.; BO CN, 2018, p. 620